



Vous n'avez pas à remplir cette annexe ni à payer de cotisation si vous étiez en 2024 dans l'une des situations mentionnées ci-après. Vous devez cependant inscrire le numéro correspondant à votre situation à la case 449 de votre déclaration. Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez cette annexe.

Vous étiez couvert **pendant toute l'année** par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447)

- auquel vous aviez adhéré; 14
- auquel votre conjoint, votre père ou votre mère avait adhéré. 16

Vous avez reçu **pendant toute l'année** des prestations d'assistance sociale ou des prestations du Programme objectif emploi. 18

Votre conjoint fournit les renseignements vous concernant à la section 2 de la partie B de son annexe K et il choisit de payer, s'il y a lieu, votre cotisation. 20

Vous étiez **pendant toute l'année**

- dans la situation décrite à la ligne 53 ci-dessous; 22
- dans la situation décrite à la ligne 55 ci-dessous; 24
- dans la situation décrite à la ligne 56 ci-dessous. 26

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1959, vous n'avez pas de conjoint en 2024, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse** 12 221 \$¹. 27

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1959, vous aviez un conjoint pendant toute l'année, votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1959, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse** 7 325 \$¹. 28

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1959, vous aviez un conjoint pendant toute l'année,

- votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1964, mais après le 31 décembre 1959, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse** 6 760 \$¹; 29
- votre conjoint est né après le 31 décembre 1964, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse** 11 315 \$¹. 31

Vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2024, et le montant de la ligne 275 de votre déclaration **ne dépasse pas** 19 500 \$. 32

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1959 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 33 de la ligne 447 du guide. 33

Vous aviez un conjoint au 31 décembre 2024, et le total des montants de la ligne 275 de votre déclaration et de celle de votre conjoint **ne dépasse pas** 31 610 \$. 34

Vous êtes né en 1959 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 35 de la ligne 447 du guide. 35

1. De plus, vous avez bénéficié de la gratuité des médicaments toute l'année en raison de la somme que vous avez reçue à titre de supplément de revenu garantie (SRG). Si vous avez bénéficié de la gratuité des médicaments seulement une partie de l'année, communiquez avec nous

A Revenu servant à calculer la cotisation

Montant de la ligne 275 de votre déclaration	+		=	
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2024		36		
Additionnez les montants des lignes 36 et 37.		37		
		40		
Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, inscrivez 31 610 \$; sinon inscrivez 19 500 \$.	41			
Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2024 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez 4 105 \$.				
Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez 7 895 \$.	+	42		
Si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2024 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez 12 110 \$.				
Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez 16 215 \$.	+	44		
Montant de la ligne 41 plus, s'il y a lieu, celui de la ligne 42 ou 44	=	46		
Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 46. Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Dans ce cas, vous n'avez pas à payer de cotisation.				
Revenu servant à calculer la cotisation			=	48

B Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

1	Vous	<p>En 2024, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes?</p> <p>Si oui, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.</p> <p>Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.</p> <p>Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).</p> <p>Vous receviez des prestations d'aide financière de dernier recours, du Programme objectif emploi ou du Programme revenu de base.</p> <p>Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié.</p> <p>Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, vous fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.</p> <p>Vous étiez un Indien inscrit au registre de Services aux Autochtones Canada (SAC) ou un Inuit reconnu par ce ministère.</p> <p>Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.</p> <p>Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée.</p> <p>Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue avant vos 18 ans. Consultez le guide à la ligne 447.</p> <p>Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».</p>	<p>Si oui, cochez les mois visés.</p> <p><input type="checkbox"/> Janvier</p> <p><input type="checkbox"/> Février</p> <p><input type="checkbox"/> Mars</p> <p><input type="checkbox"/> Avril</p> <p><input type="checkbox"/> Mai</p> <p><input type="checkbox"/> Juin</p> <p><input type="checkbox"/> Juillet</p> <p><input type="checkbox"/> Août</p> <p><input type="checkbox"/> Septembre</p> <p><input type="checkbox"/> Octobre</p> <p><input type="checkbox"/> Novembre</p> <p><input type="checkbox"/> Décembre</p>
		<p>50 <input type="checkbox"/></p> <p>51 <input type="checkbox"/></p> <p>52 <input type="checkbox"/></p> <p>53 <input type="checkbox"/></p> <p>54 <input type="checkbox"/></p> <p>55 <input type="checkbox"/></p> <p>56 <input type="checkbox"/></p> <p>57 <input type="checkbox"/></p> <p>58 <input type="checkbox"/></p> <p>59 <input type="checkbox"/></p>	
		<p>Nombre de mois cochés de janvier à juin 60</p> <p>+ Nombre de mois cochés de juillet à décembre 61</p> <p>= Additionnez les nombres des cases 60 et 61. 62</p>	

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint.

➔ **Voyez la suite à la page suivante.**

2
Votre conjoint

En 2024, votre conjoint au 31 décembre était-il dans l'une ou plusieurs des situations suivantes?

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels il a été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Si oui, cochez les mois visés.

Il était couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel lui, vous, son père ou sa mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.

Il détenait un carnet de réclamation valide délivré par le MESS

Il recevait des prestations d'aide financière de dernier recours, des prestations du Programme objectif emploi ou de revenu de base.

Il avait moins de 18 ans et n'était pas marié.

Il avait 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, fréquentait à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, n'avait pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.

Il était un Indien inscrit au registre de SAC ou un Inuit reconnu par ce ministère.

Il était bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.

Il était dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi.

Il avait une déficience fonctionnelle survenue **avant ses 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.

Il était dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».

Oui			
64	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Janvier
65	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Février
66	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mars
67	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avril
68	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mai
69	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juin
70	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juillet
71	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Août
72	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Septembre
73	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Octobre
		<input type="checkbox"/>	Novembre
		<input type="checkbox"/>	Décembre

Nombre de mois cochés de janvier à juin + Nombre de mois cochés de juillet à décembre = Additionnez les nombres des cases 74 et 75.

C Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

Si le revenu servant à calculer la cotisation inscrit à la ligne 48

- **ne dépasse pas 5 000 \$**, remplissez uniquement la **colonne A** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 5 000 \$ mais ne dépasse pas 14 600 \$**, remplissez uniquement la **colonne B** du tableau représentant votre situation;=
- **dépasse 14 600 \$**, inscrivez **744 \$** à la ligne 84.

	Particulier sans conjoint au 31 décembre				Particulier avec conjoint au 31 décembre			
	A		B		A		B	
Montant de la ligne 48. Voyez les instructions ci-dessus.	77							
–	78	0 000 00		5 000 00	–	0 000 00		5 000 00
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	=	79			=			
x	80	7,65 %		11,48 %	x	3,84 %		5,75 %
Montant de la ligne 79 multiplié par le pourcentage de la ligne 80	=	81			=			
+	82	000 00		382 50	+	000 00		192 00
Montant de la ligne 81 et 82 (maximum : 744 \$).	=	83			=			

Montant de la ligne 83 de la colonne **A** ou **B**, selon le cas

Montant de la ligne 84 x Nombre de mois inscrit à la case 62 ÷ 12

Montant de la ligne 84 moins celui de la ligne 85 =

Nombre de mois inscrit à la case 60 x 60,92 \$ + **737 50**

Nombre de mois inscrit à la case 61 x 62,00 \$ +

Additionnez les résultats. =

Montant de la ligne 87 moins celui de la ligne 88 =

Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 86 et 89.

Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez les lignes 91 à 97.

Montant de la ligne 84

Montant de la ligne 91 x Nombre de mois inscrit à la case 76 ÷ 12

Montant de la ligne 91 moins celui de la ligne 92 =

Nombre de mois inscrit à la case 74 x 60,92 \$ + **737 50**

Nombre de mois inscrit à la case 75 x 62,00 \$ +

Additionnez les résultats. =

Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 95 =

Inscrivez le **moins élevé** des montants des lignes 93 et 97. +

Additionnez les montants des lignes 90 et 97.

Reportez le résultat à la ligne 447 de votre déclaration. **Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec** =

Joignez cette annexe à votre déclaration.